

CONTRIBUTION DU MAR. 23/11/2021 19:11

Envoyé par e-mail à : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

De : Marie-Hélène BARRAUD

Concertation préalable du projet Champs Captant des Landes du Médoc

Après analyse plus précises des conditions de réalisation des études et simulation des modèles : Période de stress hydrique prolongé très fréquentes. Incertitude sur les paramètres entrants des modèles. Hétérogénéité du territoire pas prise en compte, on voit bien qu'il y a un cumul des risques et des contraintes : incendie, tempête, attaques d'insectes, sécheresse, perte de croissance, mortalités, indemnités incertaines, adaptations des modèles de sylviculture, gestion des écoulements d'eau différents l'été et l'hiver, etc..

On se demande qui voudra investir encore dans la Forêt sur ce territoire. Nous souhaiterions qu'il y ait une étude d'impact sur l'activité économique de la forêt, sorte de business plan à 30 ans dans le meilleur et le pire des cas.

Bordeaux devrait économiser l'eau potable avant de prendre celle sous nos pieds. Les fuites dans le réseau, les arrosages des parcs et jardins avec l'eau potable représentent les 10 millions de m³ que Bordeaux veut prélever sous nos pieds. Il faut mettre en place une politique d'économie d'eau pour les usagers de Bordeaux Métropole et des alentours avant d'envisager ce projet de champ captant. Bordeaux métropole doit investir dans la rénovation de son vieux réseau de distribution afin de minimiser les pertes.

Comment une agglomération telle que Bordeaux Métropole peut continuer à se développer malgré ses ressources insuffisantes pour les habitants (voir les règlementations PLU, Smercot, Scot) ?

La forêt vivante est un puits à carbone et lutte contre le réchauffement climatique, peut-on prendre le risque de voir mourir nos arbres ?

Gros risque que les réserves d'eaux DFCI pour lutter contre les incendies de forêt deviennent inopérantes, ce qui laisse présager un risque accru d'incendie de grande ampleur.

La forêt se remet à peine de 2 tempêtes destructrices de 1999 et 2009 et d'une attaque de scolytes de grande ampleur en 2010. Cette forêt est fragilisée. Elle ne pourra pas supporter de nouveaux facteurs aggravants comme le champ captant conjugués avec le réchauffement climatique.

Une solution de substitution pérenne doit être étudiée :

o le pompage dans les eaux des lacs qui se déversent dans le Bassin d'Arcachon 150 à 200 millions de m³/an auxquels il suffit de prélever 10 millions de m³.

o Le traitement de l'eau de la Garonne comme le font les villes de Paris, Toulouse et Nantes

o Le dessalement de l'eau de mer.

· Qu'est-il prévu en cas de dépérissement de la forêt, le dédommagement des forestiers est-il envisagé ? À ce stade aucune certitude. De plus à quoi servira un dédommagement quand nous ne pourrons plus faire marche arrière.

Nous sommes en train de tuer notre planète par des parcs photovoltaïque qui remplacent la forêt et qui ne servent à rien ou par des éoliennes qui dénaturent le paysage et pourriront sur place faute de rentabilité. Alors que le nucléaire occupe peu de place sur la terre. On ferait mieux de chercher des solutions pour recycler ces déchets et chercher des solutions plus inventives et modernes à tous nos problèmes démographiques plutôt que de toujours aller au plus facile sans se préoccuper du lendemain avec certitude.

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le sujet de l'impact sur l'activité économique de la forêt a été débattu lors de la **réunion publique n°1**, tenue à Lacanau le 09 novembre 2021. L'observatoire qui sera mis en œuvre à l'échelle du territoire permettra de suivre les données issues de différents organismes et de les partager ; cet observatoire est à construire et chaque acteur devra proposer des périmètres d'études et fournir les données nécessaires pour l'alimenter. Cet observatoire est un outil qui dépasse le projet du champ captant lui-même car il sera un outil pour veiller à l'évolution du territoire dans le temps et après chaque évènement s'il y en a (tempête, sécheresse, ...).

Concernant le sujet du gaspillage de l'eau, de nombreux efforts ont déjà été conduits à l'échelle du département. Ce sujet est notamment abordé dans le **chapitre 2 du dossier de concertation** et dans la **fiche technique « Economies d'eau »**. A titre d'illustration, entre 2005 et 2013, les économies d'eau effectuées sur l'ensemble du territoire de la Gironde ont permis d'économiser l'équivalent d'un projet de substitution, en prélevant 11 millions de m³ en moins alors qu'en même temps, la population augmentait de 100 000 habitants. Concernant Bordeaux Métropole, dans le cadre des objectifs fixés par le SAGE, la métropole s'engage dès 2023 à augmenter les investissements sur le renouvellement de son réseau d'eau potable, via la gestion en Régie du service. L'objectif est de renouveler 1% de son patrimoine chaque année dès 2025, soit 30 km. Toutefois, malgré cela, l'Eocène centre est toujours surexploité. L'inertie d'une poursuite des efforts ne permettra pas de se passer d'un projet de substitution de la ressource.

Concernant les réserves d'eau DFCI, si le projet est mis en œuvre, les forages du Champ Captant des Landes du Médoc capteront la nappe profonde de l'Oligocène et non les nappes superficielles, exploitées par la DFCI. D'après les modélisations menées par le BRGM, l'impact dans la nappe superficielle du Plio-Quarternaire est estimée de l'ordre de 10 cm, ce qui ne devrait pas avoir d'incidence sur l'exploitation de ces forages.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont certaines qui ne visaient pas **les nappes profondes**. Nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable**, les présentations de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, et à télécharger sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant) la **synthèse de « l'inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants en Gironde » produit par le SMEGREG en 2005**. On notamment été regardé les solutions que vous citez (lacs médocains, eau de la Garonne et dessalement de l'eau de mer).

Cordialement